

Pour en finir avec les bandits à cravate

Vincent Lacroix, Earl Jones, Richard Longpré... Voilà des noms qui ont malheureusement défrayés les manchettes suite aux transactions douteuses qu'ils auraient effectuées auprès des investisseurs.

En plus des pertes importantes subies par les gens qui ont confiés leurs économies à ces présumés fraudeurs, ces scandales engendrent un coût important pour la société. Bien que la très grande majorité des conseillers inscrits à l'AMF soit honnête, les quelques pommes pourrites contaminent toute la profession.

L'hypermédiatisation des scandales financiers amène un cynisme et une méfiance envers les courtiers indépendants qui doivent redoubler d'efforts pour préserver leur réputation. Certaines personnes vont jusqu'à remettre en question la relation d'affaires qu'ils ont avec leur courtier au profit d'une grande banque ou d'une caisse. Pourtant, il existe aussi des cas de transactions douteuses au sein de ces organisations

Malgré tout, il est important de savoir que votre courtier indépendant n'est pas un bandit à cravate. Vous ne devriez pas hésiter à faire des transactions avec lui, en autant que celles-ci soient faites dans les règles de l'art :

- Il faut toujours vérifier auprès de l'AMF si votre courtier possède les permis nécessaires à la mise en place de ses recommandations. D'ailleurs, les institutions sérieuses ne transigent jamais avec un courtier dont les permis ne sont pas en règles.
- Ne prêtez jamais d'argent à votre courtier. De toute façon son code de déontologie lui interdit de faire ce genre de transaction.

En plus de perdre votre argent si le courtier ne remplit pas ses promesses de remboursements, vous devenez vous mêmes un voleur en omettant de déclarer des revenus d'intérêts aux autorités fiscales.

Comment un voleur peut-il demander à un autre voleur d'être honnête ?

- Votre courtier doit placer votre argent auprès d'institutions financières reconnues. Le paiement doit toujours être fait à l'ordre de cette institution et celle-ci vous émet toujours une confirmation officielle de la transaction.
- N'hésitez pas à demander une deuxième opinion si jamais votre courtier vous propose une transaction inhabituelle.
- N'oubliez jamais que si c'est trop beau pour être vrai, ce n'est probablement pas vrai.

Votre courtier n'est probablement pas un bandit à cravate. La majorité est honnête. Mais il est toujours prudent de prendre certaines précautions pour éviter les « j'aurais donc dû... »